Rapport général sur la conférence européenne de la culture (Lausanne, 8-12 décembre 1949)

Légende: En préparation de la conférence européenne de la culture organisée à Lausanne du 8 au 12 décembre 1949, le bureau d'études pour un Centre européen de la culture que dirige le fédéraliste suisse Denis de Rougemont met au point un rapport général qui, basé sur une quarantaine de rapports spécialisés, pointent les difficultés auxquelles doit faire face la culture en Europe et propose la création d'une série d'institutions spécifiquement européennes pour assurer son développement.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. ME Mouvement européen. Histoire du fédéralisme, ME 531.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/rapport_general_sur_la_conference_europeenne_de_la_cult ure lausanne 8 12 decembre 1949-fr-dc341cef-6e17-4ac9-9be5-ab7odo98beec.html



Date de dernière mise à jour: 27/06/2016



MOUVEMENT EUROPEEN

CONFERENCE EUROPEENNE DE LA CULTURE (Lausanne, 8-12 décembre 1949)

Rapport général

Présenté par le bureau d'études pour un Centre européen de la culture

Il est vrai que l'Europe est en train de se défaire : elle n'a jamais été plus menacée, plus divisée devant le péril, plus angoissée et sceptique à la fois. Mais il n'est pas moins vrai que pour la première fois, dans toute sa longue histoire, consciemment, l'Europe est en train de se faire. Telle est la situation contradictoire dans laquelle nous sommes engagés. Il dépend de nous, en partie, que l'espoir ait raison du désespoir, mais il faut aller vite et bien voir où l'on va.

Tandis que s'esquissent à Strasbourg les cadres politiques de l'Europe unie, il est grand temps de définir la visée humaine qui doit présider à cette action, la vocation de notre communauté européenne. Tel est le but général de la conférence de Lausanne, le sens profond qui doit se dégager de ses travaux. Elle doit montrer que nos forces culturelles peuvent contribuer à l'union de l'Europe, et qu'en retour, l'Europe unie sera seule capable de sauver nos cultures dans leur précieuse diversité.

C'est le double problème de la liberté de l'esprit et de sa responsabilité qui se pose à la conférence. Deux formules peuvent le résumer : « La Culture au service de l'Europe » souligne les responsabilités de l'esprit. « L'Europe unie au service de nos cultures » indique le moyen de protéger la liberté de l'esprit, menacée du dedans et du dehors.

Mais sous peine de se perdre dans des généralités ambitieuses et sans conséquences, le congrès fera bien de reconnaître d'abord l'état réel de la culture en Europe, les misères dont elle souffre, les dangers qui la guettent. C'est pourquoi les deux thèmes qui serviront de point de départ aux débats seront d'une part *les conditions matérielles et morales de la vie de l'esprit en Europe*, et d'autre part l'étude des *institutions et réformes souhaitables pour développer l'esprit européen*.

Ces deux thèmes sont complémentaires. A la suppression des obstacles et des entraves aux échanges, sans lesquels toute culture dépérit, doit répondre un effort de coordination et de création attestant d'une manière positive l'unité de nos cultures dans leur diversité. Quant à cette unité elle-même et aux valeurs communes qui la fondent, elle sera le thème des débats qui se poursuivront dans les séances plénières.

Ainsi espérons-nous éviter le double danger qui menace les, congrès d'intellectuels : la fuite dans les idées générales, sans souci d'efficacité, et la fuite dans les mesures pratiques, sans souci des buts généraux.

Établi sur la base d'une quarantaine de rapports nationaux et d'études particulières, le Rapport général qu'on va lire voudrait servir d'exposé des motifs à la série de résolutions pratiques qui seront proposées et mises au point par les deux commissions du congrès : celle des *Échanges* et celle des *Institutions européennes*. Il est donc divisé en deux sections, correspondant à ces deux ordres de problèmes.

PREMIÈRE SECTION

LES CONDITIONS MATÉRIELLES ET MORALES DE LA VIE DE L'ESPRIT EN EUROPE

Nous ne pouvons songer dans ce rapport à dresser un tableau complet de la situation culturelle en Europe. Cet inventaire, dont l'utilité serait évidente pour fonder une « politique de l'esprit », n'a jamais été entrepris. Il ne pourrait être établi et tenu à jour que par les soins d'un Centre européen disposant de moyens qui nous manquent actuellement. Nous devrons donc nous borner au rappel des problèmes qui se posent d'urgence et que signalent les rapports, nationaux.

Destruction : Les destructions directes causées par la guerre sont encore cruellement sensibles dans quelques



pays comme l'Allemagne (bibliothèques, musées, maisons d'éditions) et la Grèce (laboratoires détruits ou pillés dans leur presque totalité). Mais non moins graves sont les destructions indirectes et la stérilisation temporaire des sources de culture, dont souffrent la plupart des pays qui participèrent aux hostilités : beaucoup de livres de fonds, de classiques, de manuels, n'ont pas été réédités depuis 1940, et très souvent l'équipement des laboratoires n'a pas été renouvelé. Il faut aller chercher les livres des philosophes dans les bibliothèques publiques. Non seulement il est très difficile de se procurer les œuvres de J. S. Bach, par suite de la destruction totale des maisons qui éditaient la musique classique en Allemagne, mais encore en France même on ne trouve, pas de réédition de Debussy!

Ces destructions matérielles, toutefois, semblent plus faciles à réparer que les destructions humaines résultant des déportations et de la vie dans les camps. Il faut rappeler ici le problème tragique des intellectuels réfugiés des pays de l'Est. Faute de pouvoir trouver dans l'Europe de l'Ouest un emploi correspondant à leurs capacités, la plupart se voient contraints d'émigrer hors d'Europe, et souvent d'accepter un travail de manœuvre ou d'ouvrier agricole. Ils sont ainsi perdus à la fois pour l'Europe et pour la culture. Ils forment dans les camps de D. P. le « résidu » que des Organisations comme l'OIR ne parviennent pas à «réduire ».

Moyens matériels insuffisants dans chaque pays: Le cadre national est devenu trop étroit. Dans chaque pays, on constate que les recherches scientifiques deviennent plus coûteuses, cependant que les fonds privés s'amenuisent et que les obstacles aux échanges obligent à un degré croissant d'autarcie, régime onéreux.

L'État ne parvient pas à remplacer le mécène privé, qui se fait rare, à mesure que s'évanouissent les grandes fortunes. Bien qu'il soit parfois difficile d'obtenir dans ce domaine des chiffres même approximatifs, il semble que le pourcentage du budget national consacré à l'encouragement des recherches scientifiques, de l'éducation et des arts et lettres, varie entre ½ ‰ et I %, selon les pays (et selon la manière d'établir les budgets! Car dans les pays de dictature on arrive en apparence à des pourcentages plus élevés, mais les sommes indiquées servent en réalité essentiellement à des activités de propagande politique plus ou moins camouflées).

Il est curieux de constater que dans les pays où l'État semble accorder des subsides comparativement importants aux théâtres et à l'industrie du cinéma (comme l'Autriche, le Danemark, l'Italie), on se plaint plus qu'ailleurs des taxes d'État qui frappent lourdement l'exploitation. (Exemple : au Danemark, l'État accorde aux théâtres et à l'industrie du film des subsides se montant à plus de 7 millions de couronnes ; il perçoit d'autre part près de 34 millions de couronnes par l'impôt sur les spectacles).

Un autre exemple frappant de l'insuffisance des cadres nationaux actuels est fourni par l'industrie du cinéma.

Là aussi, la difficulté, croissante de récupérer sur un marché étroit les capitaux considérables engagés dans la production provoque une crise matérielle aiguë, un abaissement général du niveau artistique, et finalement la perte de l'indépendance des producteurs, des scénaristes, et des acteurs. Seul un élargissement du marché à toute l'Europe débarrassée de ses barrières, doublé d'une coopération organisée à l'échelle européenne, pourraient sauver d'une, ruine imminente plusieurs de nos plus grandes industries « nationales » du film. Les subsides accordés par les Etats ne parviendront sans doute qu'à retarder cette décadence fatale.

Il est notoire en effet que le budget de la culture, dans nos pays est relativement dérisoire : il ne représente qu'une fraction infinie du budget militaire. Là où l'on déclare « ruineux pour l'État » un subside culturel d'un million, on trouvera cent millions pour une arme nouvelle. Le salaire d'un interne d'hôpital souvent ne dépasse pas celui, de la balayeuse, tandis qu'un professeur d'université est moins payé qu'un ouvrier qualifié, et ne dispose pas des mêmes moyens de défense professionnelle ou de pression sur l'État. Ces faits bien connus semblent indiquer un étrange renversement des valeurs, une étrange méconnaissance des forces réelles de l'Europe. Ils risquent de tarir les sources vives de sa puissance et de son rayonnement.

Obstacles aux échanges culturels. La circulation des personnes est généralement entravée par des questions de passeports, de visas, et de devises. Les voyages ne sont plus impossibles, mais ils nécessitent encore une quantité de démarches préalables, entraînant des retards tels que souvent l'objet du voyage (congrès ou



conférence) est périmé lorsque parviennent les autorisations nécessaires. Notons que le nombre des personnes qui voyagent ou séjournent à l'étranger pour des raisons « culturelles » est relativement restreint. La quantité des devises nécessaires pour leurs déplacements reste négligeable dans l'ensemble d'un budget d'État, mais peut jouer un rôle décisif dans la vie intellectuelle.

La circulation des publications pose des questions matérielles plus difficiles à résoudre. Partout les États invoquent la « protection de la monnaie nationale » pour prendre des mesures qui se révèlent inefficaces du point de vue économique, mais très efficaces pour paralyser la vie culturelle. L'édition européenne souffre gravement du régime des contingents, fixés par les États pour des raisons monétaires. Les variations qui interviennent fréquemment dans les quotas d'importation et les taux de change, créent un état de crise et d'incertitude permanente dans l'édition. Un exemple entre vingt : pendant plus de huit mois, il a été interdit de faire passer de Belgique en France un seul livré imprimé en Belgique, même s'il était l'œuvre d'un Français. Des problèmes analogues se posent aux éditeurs suisses, et se sont posés longtemps aux éditeurs autrichiens. Le transfert des devises aux auteurs et à leurs éditeurs reste si lent et compliqué qu'il fait échouer beaucoup de contrats de traduction, ou cause des pertes sérieuses aux écrivains traduits. Des ouvrages scientifiques indispensables ne peuvent être expédiés d'un pays dans un autre : il faut aller les acquérir sur place.

Les taxes douanières prélevées sur les disques de gramophones et sur les films d'art ou de science tendent à rendre impraticables beaucoup d'exécutions de qualité, et beaucoup de projections d'un intérêt majeur, mais qui ne sont pas de nature à faire de grosses recettes.

La multiplication des barrières douanières à l'intérieur du continent, et leur inexistence à la périphérie, produit des résultats paradoxaux dont nous citerons un exemple précis. Un groupe hollandais désirant publier un magazine de propagande *européenne* en trois éditions - anglaise, française, allemande - a dû renoncer à son projet, faute d'avoir pu obtenir les licences d'exportation ou de publication nécessaires dans certains grands pays d'Europe, alors que les magazines d'outre-mer publient des éditions spéciales et circulent sans difficultés dans tous nos pays. On le voit : l'Europe, est ouverte aux influences-extracontinentales (ce qui est tout naturel) mais, fermée à la diffusion de produits spécifiquement européens.

Nationalisation de la Culture. Le nationalisme qui s'est développé durant tout le XIXe siècle et qui atteint ses conséquences extrêmes au XXe siècle avec la notion d'autarcie, a créé une situation générale que l'on peut définir comme suit : les cultures « nationales » se sont voulues indépendantes les unes des autres, et sont devenues par là-même dépendantes de l'État. Pour s'être voulues nationalistes, elles sont en voie de « nationalisation », c'est-à-dire qu'elles se trouvent de plus en plus subordonnées à des « nécessités » économiques ou politiques, voire militaires, en fait aux mécanismes de l'État.

A quel stade en sommes-nous, dans cette évolution qui affecte plus ou moins tous nos pays ? Il n'est possible de répondre qu'en citant une série d'exemples.

A la question : « L'enseignement (chez vous) subit-il des influences politiques ? » tous nos rapporteurs des pays de l'Ouest ont répondu non, tous ceux des pays de l'Est oui, avec une égale emphase. Cette opposition, absolue en principe, - et dans l'intention des gouvernements - doit être nuancée en fait. Car si l'on examine un problème précis, tel que celui des manuels d'histoire, ou celui du statut des universités, ou celui de la radio, on s'aperçoit que certains éléments de « totalitarisme » existent en puissance à l'Ouest aussi : le *nationalisme* et l'étatisation de l'esprit partisan.

Il est incontestable que la volonté commune à tous nos États souverains de « développer la conscience nationale » par le moyen de l'école primaire aboutit à certaines déformations des perspectives historiques. L'important, c'est que dans tous les pays libres de l'Ouest, ce danger est avoué, dénoncé. Il est devenu, d'ailleurs, d'autant plus apparent que les pays de dictature semblent avoir à cœur de l'illustrer *ad absurdum*. Il faut que cet avertissement brutal soit compris, non pas comme un motif de plus d'indignation, mais comme la révélation de certaines menaces potentielles dans nos pays. Citons ici trois des réponses que nous avons reçues à notre enquête. Le rapporteur belge « croit pouvoir dire » que les historiens de son pays sont attachés aux principes suivants : « Éliminer soigneusement tout esprit de nationalisme linguistique ou



économique, ou toute dialectique matérialiste visant à faire de l'enseignement de l'histoire un instrument de combat ou de propagande. Saluer avec joie toute possibilité d'apprendre, à la jeunesse, à estimer et à aimer les peuples pacifiques, notamment ceux des deux rives de l'Atlantique... ». A l'inverse et symétriquement, le rapporteur bulgare écrit que les prémisses de l'enseignement historique dans son pays sont aujourd'hui les suivantes : « Plier le cours des événements aux exigences du matérialisme dialectique ; présenter sous un jour constamment favorable les relations entre la Bulgarie et sa « grande sœur slave », l'URSS ... Négation à priori de toute influence occidentale sur le pays ... On demande à l'Histoire de démontrer que l'Europe est morte tandis que la Russie vit toujours ». Quant au rapporteur espagnol, il rappelle les termes de la loi de 1945 qui prévoit que les instituteurs doivent être formés « selon les principes qui fondent l'histoire de l'Espagne..., en sorte que leur soit inculquée une notion claire de l'unité de destin de l'Espagne ».

L'impartialité n'existe donc nulle part. Mais ici, on la recherche, tandis que là on la récuse formellement, comme une trahison envers le Parti étatisé ou l'État partisan.

Le régime des universités, en Europe occidentale, est très loin d'être uniforme, comme on sait. Dans presque tous nos pays, l'on trouve à côté des universités d'État des universités libres, souvent confessionnelles, vivant de donations privées, où dépendant d'une municipalité. Cette bigarrure, ce régime mixte, s'opposent assez effectivement à une « mise au pas » générale de l'enseignement supérieur. Mais souvent encore, les nominations de professeurs sont faites par l'État ou par les pouvoirs politiques locaux, en sorte que les influences partisanes s'y font sentir, d'une manière qui pourrait devenir dangereuse dans la mesure où le parti au pouvoir deviendrait totalitaire.

Relevons que dans presque toute l'Europe (la Grande-Bretagne fait exception), un professeur d'université doit avoir la nationalité du pays où il enseigne (dans les pays de l'Est, la nationalité russe suffit). Certaines dérogations à cette règle sont pratiquées couramment, mais le principe subsiste indiscuté, héritage du nationalisme du XIXe siècle.

Le régime de la radio et celui de l'information donneraient lieu à des remarques analogues. Là encore, c'est la diversité des statuts et leur caractère mixte (mi-privé, mi-étatique), qui s'opposent seuls à une emprise totale de la politique partisane sur l'expression des idées et la critique. Dans ces domaines, il faut bien avouer qu'un certain défaut d'organisation reste la meilleure sauvegarde de la liberté de l'esprit, tant que l'on n'aura pas abouti à la solution idéale, qui serait d'organiser les libertés, c'est-à-dire de les garantir statutairement contre les mécanismes étatiques (les meilleures approximations d'un tel régime nous semblent avoir été atteintes par la Hollande, l'Autriche et la Suisse : dans ces trois pays, les subsides à la radio ne sont pas fournis par l'État ni par la publicité, qui est interdite, mais par les taxes que payent les usagers ; l'État se borne à un droit de regard sur les programmes politiques, droit dont il n'use que rarement, et après coup).

Le régime de l'information fournit un test très simple pour distinguer les pays totalitaires des autres. Là où les agences d'information sont privées, - comme dans presque tous les pays de l'Ouest - il y a possibilité, sinon garantie d'objectivité. Là où l'information n'est qu'un service des Affaires étrangères, comme dans tous les pays de l'Est et l'Espagne, il y a totalitarisme caractérisé.

En apparence, la situation ne paraît pas trop grave, à l'Ouest, dans les domaines que nous venons de mentionner. Si beaucoup de plaintes, ici ou là, et certaines craintes pour l'avenir sont justifiées, n'oublions pas qu'aux yeux des Soviétiques l'épithète injurieuse « d'apolitique » est encore synonyme « d'Occidental ». Mais on doit constater d'autre part que les libertés dont nous bénéficions (indépendance relative de la culture par rapport aux pressions politiques, nationalistes, étatiques) sont protégées surtout par nos mœurs et coutumes, par l'esprit dans lequel on interprète les règlements, par la diversité de ces derniers, et même par un certain désordre qu'ils ménagent. Or si cet esprit s'affaiblit, si un état de guerre suspend certains scrupules, et si un parti au pouvoir se décide à « mettre de l'ordre » à sa manière dans tel ou tel pays, il sera facile à ce parti d'étatiser, au nom des lois qui existent, la radio et l'information, l'enseignement et la recherche scientifique. Il suffira de passer d'un stade de désordre relatif à un ordre plus « rationnel » d'un faible degré à un haut degré d'organisation, pour que nos régimes libéraux deviennent totalitaires, sans qu'il y ait lieu de changer les prémisses fournies par le nationalisme et par le dogme de l'État souverain. Nos garanties de liberté sont donc dans une large mesure, négatives. Elles courent le risque permanent d'être



tournées, par des moyens que les dictatures de l'Est ont fort bien illustrés. Le plus facile à définir est la censure.

Censure. Dans tous les pays membres du Conseil de l'Europe et en Suisse, la seule censure officiellement prévue concerne les spectacles et les écrits jugés licencieux.

Cependant, des censures politiques peuvent frapper - et souvent frappent en fait - plusieurs domaines de la vie culturelle, d'une manière indirecte, apparemment légale. Moyens : nominations ou non de professeurs et d'administrateurs par l'État ou par un conseil local, selon les opinions politiques du candidat ; choix des manuels ; licences de publication octroyées ou non par l'État, pour les journaux, les livres, les revues ; quota de papier alloués ou non à telle maison d'édition ; subsides, permis d'exportation ou d'importation accordés ou non. On invoque en général les circonstances économiques, pour dissimuler les motifs politiques (ou d'intérêt privé) des décisions prises.

A l'Est - il faut toujours y revenir pour marquer l'aboutissement extrême de plusieurs de nos propres tendances - nous voyons se former une véritable *culture censoriale*. Le critère, politique est seul admis. Et l'on s'y réfère avec une rigueur telle que le style même d'un écrivain ou d'un peintre peut être attaqué par les fonctionnaires de l'État, qualifié de sabotage, et châtié (sans jeu de mots). La censure politique est si parfaitement préventive, qu'elle peut s'offrir le luxe de disparaître en tant qu'activité distincte de répression. Elle est partout et nulle part. C'est ainsi que le rapport rédigé par nos amis bulgares en exil peut affirmer, que dans un État communiste, la censure au sens courant du mot, n'existe pas ; car toute censure suppose une certaine indépendance de la production intellectuelle ou des sources d'information, or cette indépendance est exclue à priori. « Informateur et censeur ne font qu'un... ce qui rend inutile tout contrôle ». Voilà donc une presse libre de toute contrainte sensible....

Nationalisation, de la recherche scientifique. La situation des physiciens mérite une mention particulière. Nous nous bornerons à citer, à ce sujet, deux extraits d'un article de M. Jean Thibaud, directeur de l'Institut français de physique atomique. « Dans le domaine de la physique, écrit-il, des résultats d'une incroyable portée intellectuelle sont actuellement maintenus secrets et ne donnent pas lieu, comme avant la guerre, à des communications de portée internationale. Il y a loin de la situation présente à celle d'il y a dix ans, où certaines découvertes étaient annoncées par télégramme dans des périodiques à diffusion mondiale... ».

L'État fait peser sur les recherches de la physique nucléaire un lourd contrôle et « des suspicions quasi policières », qui tendent à subordonner entièrement le savant à des exigences politiques et militaires. Élargissant le problème, M. Thibaud constate que dans un État moderne, non anarchique, où existe une ligne de conduite officielle dans la conduite des affaires extérieures comme intérieures, l'homme de science comme l'artiste, comme le littérateur, représente, pour le gouvernement, l'insécurité idéologique et, en soi, une tendance libertaire ; il encourt donc, à priori, la suspicion du régime qui s'en remet à lui pour lui assurer une avance technique sur ses rivaux. Seuls des hommes de science politiquement « engagés » - et engagés dans la ligne que souhaite le régime - pourraient être assures de la confiance de ce dernier ».

Situation de la culture dans les sociétés modernes. L'exemple des recherches atomiques nous donne un inquiétant avertissement. Il suggère que si la culture reste encore libre en Occident, c'est peut-être, dans la mesure où les pouvoirs ne la prennent pas au sérieux, ne lui attribuent aucune « utilité pratique ». Inversement, si l'une de ses activités se révèle « pratiquement utilisable » (au service de la politique), ceux qui s'y livrent sont aussitôt privés des libertés élémentaires : liberté de recherche, liberté d'échange, liberté de publication, dans certains cas, liberté de circuler.

D'une manière générale, la condition de la culture, dans nos pays, a subi de profondes transformations pendant l'ère des nationalismes et de la souveraineté sans limites de l'État. Créatrice des richesses, de la puissance, et du prestige mondial de l'Europe, on pourrait croire qu'elle n'est plus, aujourd'hui, qu'un appendice aux déclarations officielles, un ornement peut être vain, un luxe des classes possédantes, ou un ensemble de spécialités et de techniques ésotériques, qui ne concernent pas l'homme de la rue, ni l'industriel ou le banquier. Jadis centrale, la situation de la culture est devenue périphérique. Comment expliquer autrement qu'il soit admis sans question, de nos jours, que l'esprit subordonne ses intérêts à ceux de



l'économie, de la politique, ou de la défense nationale ? Et que personne ne s'avise de soutenir qu'il faudrait inverser cette hiérarchie. Rendue matériellement dépendante de l'État, plus qu'elle ne le fut jamais du mécénat privé (et avec moins d'avantages en retour), notre culture se voit contrainte d'obéir à des « nécessités » qui lui sont étrangères et la dégradent. Elle perd ainsi sa fonction directrice. Et la séparation s'aggrave entre la pensée et l'action ; entre une pensée qui accepte d'être, inefficace, et une action par conséquent désorientée, à courtes vues, privée de cohérence profonde. Tel est le mal profond dont souffre l'Occident. Il est sans doute plus grave que la somme des misères matérielles ou institutionnelles que nous avons énumérées plus haut.

A l'inverse, les régimes totalitaires de l'Est ont si bien vu l'importance primordiale de la culture, qu'ils l'ont immédiatement étatisée. Ils lui ont rendu officiellement sa place centrale, et ils l'y tiennent emprisonnée. Elle est reine de nouveau, mais elle ne reconnaît plus sa propre voix proférant des aveux spontanés, criant sur tous les modes l'éloge de ses bourreaux : elle est devenue la Propagande.

Les conditions morales de la vie de l'esprit au XXe siècle se résument donc dans le paradoxe suivant : ceux qui laissent la culture en liberté, à l'Ouest, en font peu de cas pratiquement ; et ceux qui à l'Est lui reconnaissent un rôle central, la dénaturent et l'asservissent.

Principe des réformes à proposer. Presque toutes les misères et entraves dont souffre la vie de l'esprit en Europe se ramènent en dernière analyse à une seule et même cause : le cloisonnement du grand Domaine Occidental en nations bardées de frontières, hérissées de tarifs douaniers et de mesures prétendues « protectionnistes » qui, loin de protéger, étouffent en réalité ce qu'elles enferment. Marchés trop réduits, échanges paralysés, fiscalité excessive, manque d'air et de circulation vivifiante, moyens matériels ridiculement réduits, ou reçus en échange de certaines libertés essentielles : tout cela provient du nationalisme culturel, et tout cela tend, pratiquement, à faire dépendre la vie de l'esprit d'une économie désorganisée, souvent absurde, derrière laquelle se préparent des tyrannies politiques.

Le principe du mal étant reconnu, le principe des réformes nécessaires devient évident. S'il est vrai qu'aucun de nos pays ne peut plus se défendre ni subsister *seul*, au triple point de vue politique, économique et militaire, cela est vrai plus encore au point de vue de la culture. La phase relativement créatrice des nationalismes se trouve dépassée en fait. Mais il n'en subsiste pas seulement des cadres à la fois trop étroits et vermoulus (dont d'autres partisans de l'Europe unie, a La Haye, à Westminster et à Strasbourg, ont cherché les moyens de nous libérer) ; il en subsiste aussi des habitudes mentales, des préjugés tenaces, et des pratiques qu'il nous appartiendra de dénoncer, parfois de corriger, mais plus souvent de supprimer.

Or il nous semble que certaines expressions qui font florès dans les discours des experts et les documents officiels, sacrifient encore beaucoup trop, à ces habitudes mentales, ou reconnaissent implicitement le bienfondé de certaines pratiques qu'il s'agirait d'éliminer radicalement. On parle beaucoup, par exempte, « d'organiser les échanges culturels ». Observons qu'il n'en serait pas question si les frontières étaient ouvertes, et l'union fédérale de l'Europe réalisée. Nos cultures, prisonnières des cadres nationaux, ne doivent pas chercher des moyens de correspondre plus facilement d'une prison à l'autre. Elles doivent au contraire exiger leur « élargissement » immédiat, sans conditions.

Le terme même « d'échanges culturels », avouons-le, est devenu bien déplaisant, à force d'avoir servi d'échappatoire facile aux fonctionnaires chargés (malgré eux, bien souvent) des problèmes réputés « secondaires » de la culture. Ils tentent de s'en tirer en consentant à la culture ce petit va-et-vient d'échanges surveillés que leurs douaniers et leurs agents fiscaux saliront bientôt réduire à presque rien. Il en résulte au mieux quelques petits décrets concernant les voyages de quelques professeurs bien vus des pouvoirs, de quelques boursiers bons élèves ; et quelques phrases bien plates sur l'indispensable solidarité de nos nations. Une hypocrisie ennuyeuse.

Prétendre « organiser les échanges », c'est d'une part reconnaître que l'État reste le maître d'élever ou d'abaisser des obstacles arbitraires à la circulation normale des idées, des personnes, et des œuvres ; c'est d'autre part, presque automatiquement, favoriser ceux qui ne gênent personne, ceux qui sont le moins créateurs ou novateurs, ceux qui font le moins peur aux fonctionnaires, ceux qui, en un mot, ont l'âme



naturellement officielle. On en arrive ainsi à faire représenter un peuple, à l'étranger, de préférence par des médiocres.

Si l'on veut que les échanges redeviennent ce qu'ils ont toujours été dans les périodes de vitalité de la culture, - des échanges de découvertes à l'état naissant, de produits originaux, de curiosités avides, d'expressions authentiques de la sensibilité, de passions même, et non pas de simples déplacements de forts en thème - nous devons :

- 1. abandonner, et au besoin dénoncer la méthode de « l'organisation des échanges »,
- 2. exiger la suppression immédiate des obstacles à la libre circulation des personnes, des œuvres et des instruments de travail, dans toute l'étendue de l'Europe.

Toutes nos cultures sont nées d'un fonds commun, qu'elles ont progressivement diversifié. Elles se sont nourries les unes des autres, elles ont vécu de l'échange de leurs découvertes et de leurs méthodes, de leurs procédés techniques ou rhétoriques, des formes musicales et littéraires inventées ici ou là, et elles en vivent encore, dans la mesure où elles vivent. L'unité culturelle de l'Europe n'a plus à être faite : elle existait aux origines, et elle n'a cessé pendant les siècles de se reformer, de s'enrichir de mille diversités. Il ne s'agit pas de la créer ou de l'organiser par décrets, mais simplement *de la laisser se manifester*, et de ne plus l'empêcher d'évoluer selon ses lois et sa liberté propres. *L'Europe ouverte*, et rien de plus, mais rien de moins, voilà la solution, voilà le remède pratique à presque tous les maux que nous avons recensés.

Résolutions à étudier. Nous recommanderons donc en conclusion la mise au point et l'adoption d'un nombre limité de résolutions pratiques, tendant toutes à la suppression pure et simple des obstacles à la libre circulation.

- 1. Pour les *personnes* : institution d'un passeport ou d'une *carte d'identité spéciale servant de passeport*, libérant son porteur de toute obligation de visa, comme de toute formalité concernant les devises, et lui donnant certaines facilités de transport.
- 2. Les échanges de professeurs, d'étudiants et d'élèves des écoles secondaires se multiplieraient spontanément aussitôt cette mesure adoptée. Il y aura lieu, peut-être, de les orienter et de veiller au maintien d'un certain niveau et d'une certaine équivalence de qualité entre les universités et les écoles participant à ce réseau d'échanges. Une *Commission européenne des échanges universitaires et scolaires* (ou du Tour d'Europe) pourrait être formée à cet effet.
- 3. Pour les α uvres : suppression des quotas et des contingentements frappant le commerce des livres ; ouverture du marché européen à toutes les publications, films, α uvres d'art originales ou reproduites, appareils scientifiques, etc.
- 4. Pour la *recherche scientifique*, entendue au sens le plus large et dans tous les domaines du savoir : établissement de plans de coopération européens (et non pas seulement de relations surveillées et réticentes entre organismes nationaux). Il y aurait lieu de fixer un ordre de priorité. C'est ainsi que les recherches dans le domaine de la physique nucléaire semblent devoir être « européanisées » en premier lieu, notamment parce qu'elles entraînent des frais prohibitifs pour chaque nation prise isolément.
- 5. Enfin, l'obstacle naturel que crée la grande diversité de nos langues pourrait être partiellement réduit par l'adoption du français et de l'anglais comme langues de travail officielles. Le français a l'avantage d'être la « seconde langue » la plus courante en Europe, l'anglais d'être la langue européenne la plus répandue dans le monde. Dès à présent, l'enseignement de ces deux langues pourrait être rendu obligatoire dans toutes les *écoles secondaires de l'Europe*.

DEUXIÈME SECTION

INSTITUTIONS SPÉCIFIQUEMENT EUROPÉENNES



A la suppression des obstacles matériels et des entraves morales aux échanges, disions-nous plus haut, doit correspondre un effort positif. Il serait en effet insuffisant et vain de vouloir revenir à la condition libérale qui était celle de l'esprit en Europe avant la guerre de 1914, puisque cette liberté d'échanges n'a pas suffi à réduire les nationalismes, mais que, bien au contraire, c'est elle qui, par la suite, a succombé devant leurs exigences. Il nous faut aujourd'hui faire un grand pas de plus, et créer des institutions qui garantissent et manifestent l'unité de nos cultures dans leur diversité. Il faut doter l'Europe unie d'instruments de travail qui soient à l'échelle continentale. Il faut aussi former les jeunes hommes qui deviendront les porteurs de l'*idée fédérale*, sans laquelle nos réformes techniques et matérielles resteront lettre morte.

Une civilisation est vivante quand elle fait des plans. Elle a son unité, elle la démontre et la défend effectivement, quand elle invente ses formes institutionnelles et préfigure ainsi son avenir.

Sur les institutions européennes à fonder, ce rapport sera bref : les documents et rapports spéciaux mis à la disposition de la Conférence donnent le détail des projets à l'étude. Nous nous bornerons donc ici à motiver la politique générale qui devrait présider à ces diverses créations.

Centre européen de la Culture. Parmi les innombrables organismes « culturels » que le XXe siècle a vu naître, il est frappant de constater qu'il n'en existe pas un seul qui ait pour objet l'Europe comme unité. Les uns veulent embrasser le monde entier, tandis que les autres se limitent à une nation, à une région géographique (le bassin de la Méditerranée ou la Scandinavie, par exemple), ou à une discipline particulière. Pourtant il est incontestable que nos pays constituent un ensemble, un complexe organique de culture, facile à distinguer de ses voisins, et qu'en tout cas, ceux-ci distinguent souvent mieux que nous (c'est ainsi que les attaques dirigées par l'URSS contre notre culture occidentale l'englobent dans une « unité » de réprobation bien significative). Il est étrange que cet exemple n'ait pas encore été étudié en tant que tel, d'une manière systématique et qu'il n'existe aucune institution capable de renseigner sur l'Europe en général, sur sa situation présente, sur l'état de ses forces et de ses faiblesses, sur ses possibilités et ses la préparation de notre conférence, et que ses insuffisances mêmes, inévitables dans l'état de choses actuel.

Dès le congrès de La Haye (mai 1948), le Mouvement européen avait reconnu la nécessité d'instituer un Centre européen de la Culture, dont les attributions furent esquissées par la résolution culturelle du congrès.

Au mois de février 1949, le Mouvement européen ouvrait à Genève un *Bureau d'études*, chargé de préparer l'œuvre du Centre, et d'assurer dans la mesure du possible certaines de ses fonctions, en attendant qu'il puisse être officiellement constitué.

Enfin, au mois de septembre de la même année, l'Assemblée consultative de Strasbourg votait à l'unanimité une recommandation tendant à la création d'un Centre européen de la Culture.

Le travail du Bureau d'études de Genève, depuis quelques mois, a permis de serrer de plus près la question, et nous a conduits aux premières conclusions que voici.

a. Trois ordres d'activité apparaissent nécessaires, et sont immédiatement réalisables, supposé réunis les moyens financiers adéquats :

inventaire des forces, culturelles en Europe, *coordination* des efforts actuellement dispersés, initiatives tendant à développer le sentiment européen, à l'exprimer, à l'illustrer.

b. Pour mener à bien ces activités, la méthode la plus féconde paraît être celle des groupes de travail restreints, réunissant pendant quelques jours sous le même toit des hommes venus de différents pays et intéressés par un même problème. Les contacts personnels qui se nouent alors n'ont pas moins de valeur que les résultats pratiques obtenus, résultats auxquels on parvient d'ailleurs plus rapidement de cette manière que par correspondance.

c. Le Centre culturel, prenant le contre-pied des usages devenus courants dans les organisations



internationales, devrait restreindre par principe le nombre de ses collaborateurs, de ses employés, et de ses bureaux. Il adopterait une politique sévère de déflation administrative et de guerre au papier. Il la réaliserait de la manière suivante :

Les bureaux du Centre proprement dit (à Genève) limiteraient leur activité aux trois points indiqués sous a). Quant aux activités qui demanderaient des locaux plus vastes, un personnel nombreux et spécialisé (université européenne, centres de recherches scientifiques, etc.) elles seraient exercées dans d'autres pays, et jouiraient d'une large autonomie (exemple : le Collège de Bruges peut très bien être une section du Centre et travailler en étroite collaboration avec lui, mais ses locaux, son administration, sont à Bruges, son financement est assuré sur place). Ainsi le Centre resterait un organe de coordination, mais il serait, si l'on peut dire, décentralisé. Il est facile de voir, que cette structure présenterait de grands avantages, tant au point de vue de l'efficacité qu'à celui du financement.

- d. dans l'ensemble complexe formé par le Centre et ses sections ou dépendances dispersées dans toute l'Europe, on pourrait distinguer deux départements principaux, et peut-être trois :
- I. *Éducation*. Documentation, coordination, initiatives dans les domaines suivants : Enseignement européen dans les écoles primaires et secondaires Formation des instituteurs dans un esprit supranational Instituts européens existants ou à créer Équivalence des diplômes et des cours d'études Révision des manuels Formation de fonctionnaires ou « grand commis » européens.
- II. *Culture*. Bibliothèque européenne Documentation et archives Offices européens de l'édition, du cinéma, de la radio, des festivals Centres de recherches scientifiques Index critique des traductions Publications propres du Centre Revues Groupes de travail et congrès professionnels.
- III. *Relations de la culture avec les instances politiques*, *économiques*, *sociales*, *juridiques*. De plusieurs côtés, on a émis l'idée d'une sorte de Comité de vigilance, qui par ses interventions publiques et par sa participation aux divers conseils européens pourrait contribuer à rendre à la culture sa fonction, centrale dans la société occidentale, et lui permettrait, en tout cas, d'exercer avec plus d'efficacité son rôle de critique et d'inspiration. Ce département serait conçu comme l'agent de ce que Paul Valéry nommait « une politique de l'esprit ». Il s'agit là, bien entendu, d'une vue lointaine, qui ne saurait faire l'objet d'une résolution à la Conférence.
- e. Le budget du Centre proprement dit, pour ses activités de documentation, coordination et initiatives serait largement assuré par un subside annuel de 300.000 francs suisses, soit 75.000 dollars (budget de l'UNESCO : 8 millions de dollars).

Collège de l'Europe, à Bruges. Le projet d'un institut de hautes études européennes et né, lui aussi, du congrès de La Haye. La section culturelle du Mouvement européen, saisie de propositions émanant d'un groupe de personnalités de la ville de Bruges, a étudié sur place les possibilités de réalisation. Il a été décidé qu'une première expérience, ou session d'essai, serait tentée au mois de septembre de cette année. Vingt-cinq étudiants déjà gradués, désignés par les conseils nationaux du Mouvement européen dans douze pays, se sont donc réunis à Bruges au mois de septembre. Quelques professeurs (un Anglais, un Belge, un Français) et quelques personnalités du Mouvement européen se sont chargés de diriger les travaux, conduits sous la forme de séminaires, et de les enrichir d'exposés sur différents aspects historiques ou actuels du problème de l'unité européenne. Le bilan de cette première tentative, s'est révélé nettement positif. Il permet d'envisager désormais la création d'un collège permanent, qui pourrait ouvrir ses portes dès l'automne 1950.

Le Collège se donnerait pour but immédiat l'étude scientifique de la situation européenne dans ses implications historiques et sociologiques. Il entretiendrait des contacts vivants avec l'Amérique, le Commonwealth et les territoires d'outre-mer associés à l'Europe. Il viserait à créer l'esprit d'initiative confiante et de compréhension supranationale sans lequel l'union réelle de nos pays n'est pas concevable. Grâce à la qualité et à l'esprit de l'enseignement qui y serait donné, le diplôme de sortie du Collège acquerrait une valeur européenne. Il permettrait de recruter dans les promotions annuelles de Bruges une partie du personnel et des administrateurs nécessaires aux secrétariats permanents des futures institutions de



l'Europe. D'autre part, il devrait assurer aux étudiants ainsi formés de larges débouchés dans divers domaines professionnels de la vie européenne.

Instituts européens. L'un des signes frappants du besoin qui se fait sentir, dans nos différents pays, d'un organisme tel que le Centre européen de la Culture, nous le voyons dans l'apparition spontanée d'Instituts qui se sont donnés, au départ, des programmes partiellement analogues à celui prévu pour le Centre (« Europäische Akademie » à Schlüchtern, Allemagne, « Europäisches Forum » à Alpach, Tyrol). D'autres organismes, dont certains fonctionnent depuis quelques années déjà, ont pour but la formation des étudiants sur un plan européen. Citons les « Summer Schools of European Studies » des Universités de Zurich et de Fribourg en Suisse ; les programmes de cours sur l'Europe donnés à Cambridge, et la « Deutsche Hochschule für Politik » de Berlin. La place nous manquerait pour énumérer les entreprises privées visant des buts analogues, et surtout les projets en gestation dans presque tous nos pays, projets dont le Bureau d'études de Genève se voit saisi, ou dont il apprend l'existence.

La multiplication de ces efforts, et la valeur indiscutable de plusieurs d'entre eux, a conduit le Bureau d'études à convoquer une réunion des directeurs de quelques Instituts européens (Genève, 13 juin 1949). Il est apparu, lors de cette rencontre, que la plupart des Instituts ignoraient, l'existence d'entreprises analogues à la leur, et qu'il était opportun de confronter les programmes, en vue de :

- a. éviter de s'adresser au même moment et pour les mêmes contributions aux mêmes professeurs, déjà surchargés de besogne et de sollicitations ;
- b. étudier la possibilité d'une répartition des tâches entre les divers Instituts et d'une éventuelle différenciation, des fonctions ;
- c. préparer un bulletin ou annuaire des Instituts, qui faciliterait leur collaboration pratique et renseignerait sur leurs activités.

Un projet de convention a été établi lors de cette première réunion, tendant à la création d'une conférence périodique des directeurs ou responsables d'Instituts européens.

Deux questions méritent d'être soulevées ici et proposées à l'examen de la conférence de Lausanne. Dans quelle mesure est-il souhaitable que les Instituts européens organisent leur coopération dans le cadre du Centre européen de la Culture, tout en conservant leur pleine autonomie ? Quels sont les critères qui permettent de qualifier un Institut d'européen ? Nous suggérons en réponse à la seconde question de convenir qu'un Institut ne prendra le qualificatif d'« européen » que si sa direction comprend au moins deux personnes d'une autre nationalité que celle du pays où l'Institut a son siège.

Formation des professeurs, instituteurs et élèves sur un plan européen. Nous avons parlé en premier lieu du Centre européen de la Culture parce qu'il est évident qu'il jouera le rôle d'une institution-clé, dont l'existence et l'activité faciliteront la formation et la coopération de toutes les autres. Il fournira l'instrument de travail nécessaire à la cohérence des efforts proprement européens dans le domaine culturel.

Par ordre de priorité, ce sont ensuite les questions d'enseignement et d'éducation qui doivent solliciter l'attention des délégués européens à Lausanne. La préparation de la Conférence a montré combien ce souci est général en Europe. En lui convergent deux tendances : celle qui vise surtout à la création d'élites, de responsables, et celle qui se préoccupe surtout du sort des masses. Elles ne sont pas contradictoires, si l'on veut bien considérer que la démocratie ne consiste pas dans l'abolition : des privilèges, mais au contraire dans leur extension au plus grand nombre : et non pas dans un nivellement, mais dans une élévation du niveau général.

Parmi les très nombreuses propositions qui nous sont parvenues, il conviendra de retenir pour un examen approfondi, au cours des travaux en commission de la conférence :

a. un projet d'Institution (Lehrerakademie) visant à la formation « européenne » des maîtres d'écoles



primaires.

b. un projet de Lycée européen.

- c. un projet d'*Université européenne itinérante* et un projet (alternatif) de *Chaires européennes* dans les universités existantes.
- d. la création de *bourses d'études* à l'étranger, à tous les degrés de renseignement.
- e. la création dans tous les pays d'un *programme de cours sur l'Europe* et ses problèmes, dès le degré primaire, et à la radio.

Dans ces différents domaines, tout reste à faire mais les besoins sont partout manifestes. Tout le monde se rend parfaitement compte que l'avenir de l'Union européenne dépend en premier lieu de la création d'une élite responsable de jeunes gens, formés dans un esprit supranational. Cette tâche, comme l'écrit M. Jean Bayet, « exigera la bonne volonté des plusieurs générations (mais) réclame aussi un départ extrêmement vif et net ». L'effet de choc que produira sur l'opinion publique l'institution rapide d'un enseignement européen constituera la meilleure propagande pour l'Union, et peut-être la seule acceptable.

Fonds européen pour les recherches scientifiques. Selon les indications données à la fin de la première section de ce rapport (« Résolutions à étudier », paragraphe 4), il y a lieu de recommander d'urgence la création d'un Fonds européen de la recherche scientifique qui serait contrôlé directement par les organes compétents du Conseil dé l'Europe.

Un projet de Centre européen des recherches atomiques, éventuellement lié à ce Fonds, et dont l'importance capitale ne saurait échapper à personne, sera soumis à l'examen de la conférence.

Institut européen des sciences politiques et sociales. Le projet n'exige pas de longs commentaires, après ce que nous avons dit jusqu'ici. Il faudra l'étudier en tenant compte des plans relatifs au Collège d'Europe à Bruges. La question de la rédaction de manuels européens, soulevée de tous côtés, pourrait également être rattachée à ce chapitre.

Financement des Institutions européennes. Toutes ces activités demanderont des fonds, qui aujourd'hui n'existent pas. Ils pourraient être créés par le blocage, au titre européen, d'une partie du budget de l'Éducation nationale dans chaque pays.

Les gouvernements et l'économie privée invoqueront leurs charges écrasantes ou leurs bénéfices diminués. Nous invoquerons le fait que, si le sentiment d'un destin spirituel commun et l'énergie créatrice des Européens ne sont pas réveillés, les États et l'économie privée courent à leur perte inéluctable. Nous devons mettre nos gouvernements devant un choix. Un ordre de priorité doit être établi. Il est probable que le prix de revient d'une seule bombe atomique dépasse largement le budget annuel des institutions que nous venons de proposer. Le prix d'une seule bombe atomique couvrirait donc le budget global d'une renaissance de la culture européenne. Construire des engins de mort qui coûtent des milliards, quand on refuse de trouver les millions qui permettraient de développer la recherche scientifique pour la paix et la vie, c'est la folie de l'Occident moderne. La conférence européenne de la culture faillirait à sa vraie mission, si elle n'élevait pas, contre cette, barbarie modernisée, le cri des hommes.

CONCLUSIONS

Pour quelles fins réelles voulons-nous ces moyens de culture, et cette éducation d'une conscience commune de l'Europe ? La question doit être posée. Elle est d'ailleurs spécifiquement « européenne ».

Qu'il soit bien clair que nous n'entendons pas substituer aux nationalismes locaux une sorte de nationalisme européen. L'Europe s'est, de tout temps, ouverte au monde entier. A tort ou à raison, par idéalisme ou par ignorance, en vertu de sa foi ou dans des vues impérialistes, elle a toujours conçu sa civilisation comme un



ensemble de valeurs universelles. Il ne s'agit donc pas pour nous d'opposer une nation européenne aux grandes nations de l'Est et de l'Ouest ni de vouloir une « culture européenne » synthétique, valable pour nous seuls et fermée sur elle-même : ce serait trahir le génie de l'Europe, le couper de ses sources chrétiennes et humanistes. Notre ambition est de contribuer à l'union de nos pays, qui sera leur seul salut, par le moyen d'une renaissance de leur culture dans la liberté de l'esprit, qui est leur vraie force. Notre objet, à Lausanne, ne sera pas non plus de dénoncer ce qui se pratique ailleurs, car nous ne pouvons réformer que nous-mêmes. Nous n'acceptons pas la scission que symbolise le rideau de fer ; mais nous pensons que le meilleur moyen de ramener vers l'Occident les peuples séparés est de leur offrir l'image d'une Europe rénovée par l'union dans la liberté, d'une Europe qui prend au sérieux sa vocation particulière dans le monde.

Une Europe affaiblie et divisée par vingt nationalismes et autant de barrières de douanes ne saurait plus être un pôle d'attraction. Une Europe proclamant des principes sans les appliquer fermement n'aurait bientôt plus le droit de parler.

Prendre au sérieux la vocation européenne, c'est une mission de vigilance dont les intellectuels des pays libres doivent se sentir plus que jamais responsables. Il leur incombe de rappeler sans relâche aux gouvernants et aux politiciens comme aux législateurs sociaux et aux experts, qu'un certain nombre de principes moraux ne sauraient être négligés dans la pratique sans que l'Europe perde ses droits à l'existence et à l'autonomie.

Europe doit signifier d'abord union dans la diversité, et respect des diversités. Que jamais une partie de la cité ne prétende imposer le silence à toutes les autres ; que jamais une majorité n'use du pouvoir pour écraser l'opposition, car la minorité d'aujourd'hui sera peut-être la majorité de demain, et c'est dans les minorités qu'on fait l'apprentissage de la liberté. Bien plus, l'Europe est si diverse que chaque majorité locale ou nationale - politique, religieuse, ou linguistique - doit reconnaître en fait qu'elle est minoritaire dans l'ensemble du continent. L'Europe est donc nécessairement une école de la tolérance. Elle ne doit condamner - dans son sein tout d'abord - que les régimes qui obligent l'opposition à se transformer en résistance clandestine ; les régimes où les votes sont publics et se font à bulletin ouverts, tandis que les procès sont secrets et se tiennent à portes fermées.

Europe doit signifier encore cité ouverte, où les hommes, les idées et les biens peuvent circuler en liberté. Toutes les entraves à cette circulation qu'elle laisserait subsister sur son territoire, non seulement l'affaibliraient encore plus, mais lui enlèveraient le droit de dénoncer en bonne conscience les régimes de cité fermée, dont le symbole et le terme logique s'appelle le camp de concentration.

Europe doit signifier enfin dialogue. L'union que nous voulons est celle qui lie tacitement deux hommes qui dialoguent. Elle n'est pas l'unanimité dans la clameur disciplinée, où nul ne reconnaît plus sa propre voix. L'Europe doit être et devenir de plus en plus le lieu du monde où la personne humaine puisse encore faire entendre sa voix. Ce principe doit fournir la mesure des institutions fédérales vers lesquelles tend l'espoir des hommes libres. Qu'il soit le guide des débats de Lausanne, puisqu'il est la conquête majeure et la vraie fin de toute notre culture.

